

## **DECLARATION DU MINISTRE DE LA SECURITE ET DE LA PROTECTION CIVILE**

Faisant suite à ses instructions, j'ai soumis ce jour 18 juillet 2012 au Président de la République, un rapport circonstancié sur les récents incidents survenus au domicile de M. Jean-Pierre Fabre, président de l'Alliance nationale pour le changement (ANC).

D'après les recoupements des différents témoignages et sur la base de l'enquête de terrain, il a été établi sans équivoque que le domicile du Président de l'Alliance nationale pour le changement a subi, le samedi 14 juillet 2012, des voies de fait imputables à des éléments des forces de l'ordre. Ces éléments se sont retrouvés sur les lieux à la suite d'une poursuite engagée contre des manifestants qui y ont trouvé refuge, après avoir jeté des pierres aux forces de l'ordre sur la voie publique.

En ma qualité de Ministre de la sécurité et de la protection civile, je condamne fermement ces dérapages intolérables qui sont en violation totale des textes et ne correspondent nullement à la noble mission assignée aux forces de l'ordre.

La responsabilité essentielle des forces de l'ordre est et demeure celle de préserver l'ordre public et d'assurer la sécurité des personnes - - quelles que soient leurs appartenances politiques - ainsi que celle des biens.

Grâce à la vidéo, les quatre fautifs ont été identifiés et eu égard à la gravité des faits il a été décidé ce qui suit :

- 1) Les quatre agents fautifs sont mis aux arrêts de rigueur pour 60 jours et passeront en conseil de discipline.
- 2) Les soins des blessés seront pris en charge par l'Etat.

Il est à rappeler que le Ministère de la sécurité et de la protection civile fait sien, le principe de « la tolérance zéro » pour tous les abus dont se rendent coupables ceux qui sont investis de la responsabilité de protéger les citoyens.

Par conséquent et comme on l'a déjà vu par le passé, à plusieurs reprises, tous les fautifs seront sanctionnés immédiatement avec toute la sévérité que la loi autorise.

Il faut toutefois noter que l'enquête de terrain et des témoignages concordants ont également révélé que les forces de l'ordre ont subi de la part des manifestants, des jets de pierre, des agressions verbales et physiques et d'autres formes de provocation alors qu'elles procédaient au maintien de l'ordre sur la voie publique.

Ces comportements sont tout aussi condamnables.

C'est pourquoi, le Ministère de la sécurité et de la protection civile saisit l'occasion pour inviter toutes les parties prenantes à faire de preuve civisme, en garantissant le respect du aux forces de l'ordre dans l'exercice de leurs fonctions.

Il exhorte à cet effet, les uns et les autres à se conformer dans l'intérêt de tous, au cadre légal mis en place pour préserver le caractère pacifique des manifestations sur la voie publique.

Fait à Lomé le 18 juillet 2012

Le ministre de la Sécurité et de la Protection civile.